

Agenda

Prochaine CAP SAE
16 et 17 novembre

A paraître

En préparation
Flash sur la charte de
gestion DDI

INFOS
Groupe de travail PFR
des SAE prévu à partir
de septembre 2010

Groupe de travail sur
la situation des SAE,
prév u également à
partir de septembre
2010

GREVE ET CONCOURS ORAL EXAMEN PRO. D'ACCÈS AU GRADE DE SACE

septembre
2010
n° 16

Alors que la journée de grève du 07 septembre prochain est annoncée depuis fin juin / début juillet, il convient de relever que le MEEDDM n'a pas entendu vouloir modifier le calendrier de l'épreuve orale de l'examen professionnel d'accès au grade de SACE prévue durant la semaine 36 soit du 06 septembre au 10 septembre prochain.

Face à une inégalité flagrante de traitement des candidats entre eux, UNSA-UPSAAE a rédigé un courrier adressé à la DRH, proposé ce courrier à notre fédération qui l'a transmis le 26 août dernier, ainsi qu'il suit :

« Madame la Directrice,

Comme chaque année, plusieurs concours ou examens professionnels sont organisés au profit des agents désirant, dans le cadre de leur déroulement de carrière, accéder à un grade ou un corps supérieur.

A cet effet, a été organisé, pour les agents de la catégorie B, un examen professionnel d'accès au grade de Secrétaire Administratif de Classe Exceptionnelle (SACE).

Cette année, 336 candidats sont admissibles pour passer la seconde épreuve capitale, "Epreuve Orale" de cet examen, organisée durant la semaine 36 soit du 06 au 10 septembre 2010.

Or, vous n'êtes pas sans savoir qu'est fixée depuis le mois de juin 2010 une grève nationale, contre la réforme des retraites, le 07 septembre prochain.

A cet effet et en raison du préavis de grève des transports reproductible à compter du mardi 7 septembre 2010 (précision donnée dans la convocation), il est demandé aux candidats de prendre les dispositions nécessaires pour ne pas déroger aux jours et heures.

Il convient de préciser que, selon les textes applicables en la matière, seuls les frais liés aux frais de transport sont remboursés, les frais de repas et d'hôtels n'étant pas pris en charge par l'Administration.

Par voie de conséquence, tous les candidats admissibles ne seront en tout état de cause pas traités équitablement. Les candidats passant leur épreuve les 07 ou 08 septembre 2010, compte tenu de leur lieu de résidence tant administrative que personnelle, devront prendre, à leur frais en ces temps de rigueur financière, une, voire deux nuitées afin d'être présent et en forme lors du jour et de l'heure de leur épreuve, non comptés les désagréments liés aux perturbations des transports intra muros.

Dans les conditions actuelles, ces jours et nuitées exceptionnels ne pourront être "gratifiés". Les candidats seront obligés, hormis le jour de l'épreuve, de décompter ces jours en tant que congés.

En conclusion, l'UNSA DEVELOPPEMENT DURABLE vous demande instamment, dans un pur souci d'équité de traitement des candidats, de prendre toutes les dispositions pour que la semaine arrêtée pour la réalisation de cette épreuve orale d'accès au grade de Secrétaire Administratif de Classe Exceptionnelle soit reportée ou que vous vous engagiez au remboursement de la totalité des frais (déplacements – trains -- métro -- RER ; repas et nuitées d'hôtel avant et après le jour de grève) ainsi qu'à la déclaration des jours pris, en "autorisation d'absence exceptionnelle".

Certain de votre compréhension, ... »

Pour votre information, il semble que d'autres ministères tels que celui de finances notamment pour le concours de contrôleur principal aurait pris toutes les dispositions à cet effet et depuis juillet.

UPSAAE demeure toujours au plus près des SAE dans leur intérêt.

Le secrétaire national
Rémy RONVEL

F

L

A

S

H

Seules les cotisations des adhérents assurent la vie du syndicat qui vous défend et
UPSAA n'augmente pas ses cotisations annuelles en 2010 !



Union
Professionnelle
Secrétaires
Administratifs
Ecologie

BULLETIN d'ADHESION 2010

NOM : PRENOM : GRADE :

Fonction :

Service :

Adresse Professionnelle :

Adresse Personnelle :

Tél. : FAX :

E-mail :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous, accompagné du chèque d'un montant annuel de 30€ pour une première adhésion
(48€ pour un renouvellement) libellé à l'ordre d'UPSAA

DREAL Bretagne/SCEAL/AUL/GOUV à l'attention personnelle et confidentielle de Laurence POTIER

L'Armorique 10 rue Maurice Fabre - CS 96515 - 35065 Rennes cedex

Un reçu fiscal vous sera alors délivré vous permettant de déduire, sous conditions, 66% de votre cotisation

Cadre réservé à UPSAA
Bulletin reçu le : reçu fiscal transmis le :



REDUCTION D'IMPOTS

Cher adhérent,

Si vous êtes imposable, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt si vous faites parti d'un syndicat de salariés ou de fonctionnaires, du secteur privé ou public. La réduction d'impôt s'applique aux salariés, aux fonctionnaires mais également aux retraités, si ces derniers continuent d'adhérer à un syndicat.

En revanche, elle ne s'appliquera pas si vous avez déjà déduit les cotisations que vous versez, en cas d'option pour la déduction de vos frais réels.

Quel est le montant de cette réduction d'impôt ?

Le montant de cette réduction d'impôt s'élève à 66% des cotisations versées sur l'année, dans la limite de 1% du montant des traitements, des salaires, des pensions et des rentes viagères à titre gratuit perçus sur l'année et diminués des cotisations sociales déductibles.

Lorsque vous faites votre déclaration, n'oubliez pas de joindre un reçu du syndicat indiquant la somme des cotisations versées et la date de ce paiement, sauf si vous déclarez vos revenus par internet auquel cas il vous faut conserver le reçu pour répondre à toute demande de l'administration.

En cotisant : 48 € ou 30 €
votre réduction d'impôt est de : 31 € ou 19 €

vous n'aurez donc dépensé que 17€ ou 11€

Syndicalement,

références :

article 199 quater C du code général des impôts - article 35 de la loi de finances rectificative pour 2004 (n° 2004-1485 du 30 décembre 2004)

Union
Professionnelle des
Secrétaires
Administratifs
Ecologie



Rémy RONVEL
Secrétaire National

à nouveau monde, nouveau syndicalisme !



immeuble PASTEL
DDT 87
22, rue des Pénitents Blancs
87032 Limoges cedex